

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2021

---

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES  
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC259

présenté par  
Mme Mette, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 125.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 15 du projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement, qui réécrit entièrement l'article L. 34-1 du code des postes et des communications électroniques.